

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N° 2



École : Jean Devance, MOYE  
Circonscription : RUMILLY  
Heure de début : 18h30

Date : 12/03/24

Heure de fin :

## Liste d'émargement des membres de droit :

<b>Le directeur/La directrice</b> Mme DUMONT Catherine		<b>Secrétaire de séance :</b> Mme COTTIN Eugénie	
<b>Les enseignants de l'école :</b>			
	<b>Signatures</b>		
Mme CALLOUD Sylvie			
Mme COTTIN Eugénie			
Mme GOTTI Nadine			
Mme DUMONT Catherine			
Mme LASSAUSAIE Charlotte	Excusée		
<b>Le maire ou son représentant</b>		<b>Le délégué départemental de l'Education nationale</b>	
	<b>Signatures</b>		<b>Signature</b>
Mme le Maire, Mme VIBERT Martine		Mme DUCHENE Chantal	
Représentante commission scolaire Mme GOURY Elodie			
Elus Mme ESCANSE Mihaela			
Agent municipal Mme MAISON Catherine			
<b>Les représentants de parents d'élèves élus de l'école :</b>			
	<b>Signatures titulaires</b>		<b>Signatures suppléants</b>
Mme DANNEKER Laetitia		Mme EAYRS Emmy-Lou	
Mme DESCHAMPS Marie		Mme STALIN Sophia	
Mme BOUVIER Emilie		Mme VIBERT Laetitia	
Mme TESNIERES Isabelle		Mme JACQUOT Coline	
<b>Autres : préciser la fonction</b>	<b>Signatures</b>		
Président du Sou des Ecoles M. SCHABO Jean-Marc			
Trésorière du Sou des Ecoles Mme MODESTINO Mélanie			

## **Orientations générales**

L'année scolaire 2023-2024 est axée autour de la circulaire de rentrée publiée au JO du 6 juillet 2023. Elle définit le cap du travail de l'année.

### **Une école qui instruit, émancipe et protège**

- Une priorité absolue, faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels
- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et réussir dans ses apprentissages
- De la France rurale aux quartiers 2030, lutter contre les inégalités sociales et scolaires
- Permettre à tout élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école
- Une année olympique et paralympique, contribuer à faire de la France une nation sportive
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet, le CNR éducation, « Notre école Faisons-la ensemble »

**L'enseignement et les projets proposés aux élèves seront construits autour de ces axes prioritaires.**

## **Les apprentissages, les parcours des élèves**

### **EVALUATIONS NATIONALES :**

D'une manière générale, les élèves de Moye se situent au-dessus ou au même niveau que ceux de la circonscription de Rumilly. Les points faibles mis en évidence correspondent aux difficultés pointées au niveau national.

A ce jour, le collège du secteur n'a toujours pas transmis les résultats des évaluations nationales 6<sup>ème</sup>.

### **APC : (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Les enseignantes adjointes doivent accomplir un volume horaire pour encadrer des petits groupes d'enfants afin de les accompagner dans leurs apprentissages, leur redonner confiance...

Ce temps de travail de 45 minutes a lieu durant la pause méridienne, les mardis et jeudis.

### **LSU – CARNET DE SUIVI**

En maternelle, le carnet de suivi des apprentissages, transmis deux fois par an, permet de pointer les réussites des élèves.

A partir du CP, le Livret Scolaire Unique qui reflète le niveau de chaque enfant est transmis aux familles deux fois dans l'année. Il liste les compétences évaluées et fournit une appréciation générale sur les acquis des élèves.

### **PROJETS**

#### **– DE TOUTES LES CLASSES :**

**L'école en couleur !** M. AMET Nicolas, intervenant d'artiste, a commencé ses interventions le vendredi 8 mars.

Au total, 10 séances de 45 minutes sont programmées par classe afin de se perfectionner en chant.

En complément, un artiste peintre, M. GRAND Jean-Marc devrait intervenir dès la fin du mois de mars pour créer une fresque sur le mur de la cour de récréation.

La restitution de ce travail sera présentée lors de la fête de l'école le samedi 22 juin matin.

Ces interventions sont en partie financées par la Communauté de Communes Terre de Savoie de Rumilly (1676 euros), et complétée par la mairie et le Sou des Ecoles (5969,64 euros)

#### **– CLASSES PS-MS-GS et GS-CP**

**Ecole et cinéma :** les enseignantes ont inscrit leur classe à ce dispositif. Le 5 mars, les PS-MS-GS ont visionné *La farandole des couleurs* (5 courts métrages) et les GS-CP, *Tout en haut du monde* (film d'animation).

Coût : Billetterie (2,50 euros par enfant) et transports (130 euros) financés par le Sou des Ecoles.

– **CLASSE CE1-CE2 et CM1-CM2**

**Compostage** : La municipalité, en charge de la restauration scolaire, a été dans l'obligation de mettre en place des composteurs. Ainsi, le jeudi 15 février, Mme JENNY est intervenue successivement auprès des deux classes pour les sensibiliser au compostage.

**SIVALOR** : Mme Lamoureux est intervenue dans chacune des classes pour évoquer le tri des déchets et le recyclage.

– **CLASSE CE1-CE2**

**Journée hiver** : les élèves se sont rendus le jeudi 7 mars au plateau des Glières pour une journée raquettes. Les conditions étaient bonnes : neige et soleil.

**Après-midi plantation** : comme évoqué lors du dernier Conseil, les arbres offerts par Interagir ont été plantés ce lundi 4 mars. L'école remercie l'agent ONF, les parents d'élèves et les membres de la mairie pour leur participation.

– **CLASSE CM1-CM2**

**SIVALOR** : le mardi 12 mars, Mme Lamoureux est venue en classe pour évoquer la consommation. Elle a retracé le cheminement des produits de consommation, de la fabrication au déchet.

**Activité USEP** : escrime : la classe bénéficie actuellement du prêt de matériel.

Mme DUMONT tient à remercier l'ensemble des familles pour leur investissement lors des marchés et des différentes ventes organisés pour réduire le coût financier de la classe de mer qui aura lieu du 8 au 12 avril prochain aux Issambres.

- **LIAISON ECOLE-COLLEGE** : Mme ROLLIER, professeur d'allemand au Collège du Clergeon est intervenue une heure auprès des élèves le 12 mars afin de les initier à cette langue et les aider à faire leur choix pour leur future entrée au collège.

– **LIAISON ECOLE-MAIRIE**

Six délégués de classe ont été élus au sein de l'école (2 par classe du CP au CM2). Une rencontre officielle avec Mme le Maire et des élus municipaux s'est organisée le vendredi 16 février en mairie de manière à ce que les élèves exposent leurs demandes et s'impliquent concrètement dans la vie de l'école.

Une 2ème réunion doit être programmée afin de poursuivre cette collaboration et de finaliser des projets à court terme.

### **La vie et le bien-être de l'élève**

Être en bonne santé est une condition favorable pour bien apprendre. Aussi, l'éducation nationale s'engage avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (« 30' APQ »).

L'activité physique quotidienne est encouragée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires et périscolaires selon le choix des équipes pédagogiques.

Ce projet est ainsi distinct et complémentaire des heures hebdomadaires d'EPS, discipline d'enseignement obligatoire, qui participent de l'éducation à la santé.

En pratique :

Les 30' APQ sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps d'enseignement en EPS. Une tenue sportive n'est pas nécessaire.

La cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école sont utilisés en priorité.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires en articulation ou en lien avec les temps d'enseignement.

## La vie de l'école

### ORGANISATION DE L'ECOLE :

#### Effectifs et organisation au 12/03/24 : 94 élèves

- 26 élèves chez Mme CALLOUD : 8 PS, 13 MS, 5 GS
- 19 élèves chez Mme COTTIN : 9 GS, 10 CP (2 départs : 1 GS et 1 CP depuis la rentrée).
- 26 élèves chez Mme GOTTI : 18 CE1, 8 CE2 (1 départ CE1 depuis la rentrée)
- 23 élèves chez Mme DUMONT et Mme LASSAUSAIE : 13 CM1, 10 CM2 (1 départ CM1 depuis la rentrée)

2 familles ont déménagé dernièrement ce qui justifie les 4 départs.

#### Prévision d'effectifs à la rentrée 2024-2025 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	8 (+1)	13	13	10	17	8	13 (+1)
33 élèves en maternelle			62 élèves en élémentaire				
TOTAL : 95 élèves							

Deux élèves quitteront l'école d'ici la fin de l'année.

A ce jour, les effectifs sont constants pour la rentrée 2024-2025. Les inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire sont en cours. La mairie et Mme DUMONT sont attentives à l'éventuelle évolution des effectifs.

### BILAN DES EXERCICES DE SECURITE :

- PPMS : (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Il est obligatoire pour les écoles d'avoir un PPMS « Risques Majeurs » et un PPMS « Attentats-Intrusions ».

La directrice met à jour actuellement ces documents. Chaque PPMS possède des plans de l'école précis et des solutions d'évacuation adaptées. L'école est tenue d'exercer plusieurs exercices par an dans le cadre de ces PPMS.

L'équipe enseignante a effectué un exercice PPMS « Attentats-Intrusions » le vendredi 22 décembre.

- Exercice incendie :

Un exercice d'évacuation incendie sera organisé sur le temps de la pause méridienne avant les vacances d'avril de manière à ce que les agents communaux puissent s'exercer à ce type d'évacuation. Les enfants ne seront pas prévenus de cet exercice.

## **PERISCOLAIRE-RESTAURATION :**

Tout se passe bien à la garderie du matin. Il y a globalement moins de monde à la garderie du soir. En moyenne, 20 à 25 enfants sont présents à la garderie.

Mme Vibert souligne que les enfants délégués ont fait remonter le problème de roulement des enfants à l'atelier LEGO.

A la cantine, les services ont été rééquilibrés : les CP mangent dorénavant au 1<sup>er</sup> service. Une nouvelle animation est prévue par le fournisseur de repas : faire voter les élèves pour composer leur repas préféré.

Tous les agents de la commune sont revenus à leur poste, ce qui facilite la continuité du service.

## **BILAN FINANCIER DE USEP MOYE :**

**Solde :** 2147,56 euros

Dépenses : affiliation et cotisations USEP, diverses dépenses pour les classes.

## **COMMUNICATION PARENTS :**

### **SOU DES ECOLES :**

Bénéfices à ce jour : 6300 euros via les actions suivantes : viennoiseries, stand de crêpes, soirée moules/frites, vente de produits locaux, vente de sapins, objets personnalisés, vente de fleurs et pizza.

Les actions à venir sont :

- 16/03 : soirée dansante
- Vente de chocolat de Pâques
- 5/05 : restauration à La Moyère
- 25/05 : brocante
- 15/03, 5/04 et 7/06 : stands de crêpes
- 22/06 : fête de l'école

Montant total des dépenses : 5 000 euros

Le Sou des Ecoles réitère le fait que les bénéfices des actions réalisées par la classe CM1-CM2 de Mme Dumont pour le financement de la classe de mer serviront uniquement à diminuer la part financière des parents de cette classe. Le Sou des Ecoles s'est engagé à financer ce projet à hauteur de 2500 euros et cet engagement sera tenu, comme évoqué lors de la réunion du 19/01 avec l'équipe pédagogique.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

*Est-ce que cela serait possible que la mairie gère les annulations repas lorsqu'une classe part en sortie sur la journée ? Cela éviterait les problèmes de réinscription si la sortie est reportée ou annulée.*

Notre prestataire nous impose de réserver les repas le jeudi de la veille de la semaine suivante. Les parents réservent et à partir de 9h30 le jeudi, les espaces sont verrouillés. On ne peut plus rien annuler ensuite.

Dans le cas d'une sortie incertaine et que les parents ont annulé le repas, les enfants peuvent apporter leur pique-nique et ils déjeunent en classe sous la responsabilité de l'enseignante.

Les parents peuvent se reporter au règlement de la cantine où tout est clairement expliqué : « La mise en place de cet accès internet a été réalisée afin d'offrir plus de facilité et de souplesse aux parents dans la gestion des services périscolaires, en aucun cas le secrétariat de mairie ne peut se substituer aux parents pour effectuer des changements : la mairie ne connaissant pas le login et mot de passe des familles. »

*Pour les problèmes de cantine, lors des sorties à la journée, peut-on envisager une option avec le prestataire pour remplacer les repas commandés par des paniers repas ? Cela aurait moins d'impact pour le côté financier du prestataire et pour les parents, ce serait transparent.*

Le prestataire ne fournit pas de pique-nique.

*En cas d'absence d'une enseignante, est-il possible que les parents ne payent pas le repas des enfants concernés ?*

Cf réponse à la 1<sup>ère</sup> question. La mairie précise que le repas étant commandé, l'enfant peut être accueilli pendant le temps de cantine de 11h30 à 13h30 pour prendre son repas.

*Durant les temps périscolaires, dans la cour de récréation, des scènes de violence semblent être présentes.*

Une maman se demande si les personnels qui surveillent voient bien toute la cour de récréation.

Réponse de la Mairie : le mot violence utilisé est un terme très fort et si tel est le cas, il est regrettable et dommage d'attendre le Conseil d'école pour signaler ce type de problème. Madame MAISON, ATSEM, présente, indique que les agents se placent dans une zone depuis laquelle ils voient l'ensemble de la cour. La maman concernée est invitée à venir rencontrer les personnes chargées de la surveillance à ce moment-là.

*Serait-il envisageable d'avoir un retour sur le déroulement des repas à la cantine ? Cela permettrait de mieux suivre nos enfants.*

Quand il y a un problème grave ou bien qu'un enfant est malade, les personnels de cantine appellent les parents. La liaison existe, y compris avec les enseignants.

*Est-ce que, les jours de mauvais temps, des récréations échelonnées ne pourraient-elles pas être instaurées pour permettre à toutes les classes d'avoir accès à la cour pour se défouler ? Car les récréations dans certaines classes semblent être nombreuses.*

En cas de mauvais temps, il est vrai que parfois, des classes peuvent rester à l'intérieur pour des jeux de société, jeux de construction, dessins... mais officiellement, l'organisation de la journée d'école, dont les récréations, est propre à chaque enseignante.

*Peut-on faire un rappel sur le droit à l'image et la diffusion concernant les enfants ? Un appel au bon sens des parents accompagnateurs et des enseignants pour ne pas avoir de diffusion sur les réseaux sociaux.*

*Promouvoir l'école et les actions de l'école dans la presse ou en diffusion interne est génial, mais le fait d'en abuser peut peut-être amener certains parents à refuser les prises de vues dans le futur, ce qui serait dommage.*  
En début d'année scolaire, une autorisation de prise de vue est transmise aux familles. Si les parents autorisent leur enfant à être photographié, cela signifie qu'ils acceptent que ces photos soient affichées dans l'école, dans la classe ou diffusées sur Beneylu.

L'ENT (Espace Numérique de Travail) utilisé par l'école, Beneylu School, est hébergé en France et agréé par l'Education Nationale. Ainsi, toutes les photos ou vidéos diffusées sur ce média sont protégées.

En effet, la diffusion des images doit se conformer au RGPD. Les enseignantes se servent donc de sites institutionnels pour communiquer à destination des familles, des sites internet hébergés par l'académie ou des ENT avec accès restreint et contrôlé.

A titre privé, il est formellement interdit de diffuser des photos prises à l'école ou durant le temps scolaire sur les réseaux sociaux.

*Peut-on répartir les projets sur plusieurs années car certaines classes qui ont pourtant un programme très chargé se retrouvent à faire beaucoup de choses plutôt que de passer du temps en classe ? En soit, c'est cool pour les enfants, mais ne devrait-on pas essayer de répartir ces projets sur les différents niveaux plutôt que de condenser cela ?*

L'équipe enseignante prend note de cette remarque mais les questions d'ordre pédagogique ne sont pas traitées lors du Conseil d'Ecole. Cependant, l'équipe enseignante invite les parents à se présenter aux maîtresses des classes concernées.

*Peut-on réfléchir à limiter le nombre de projets de manière générale sur l'école car le porte-monnaie des parents n'est pas extensible ? Le fait de réduire les actions permettrait au Sou des écoles de limiter l'impact sur les familles mais aussi de limiter l'impact aux parents en tant qu'accompagnateurs.*

Le coût de l'ensemble des projets de l'école (obligatoires ou non) annoncé en début d'année correspond à l'enveloppe allouée par le Sou des Ecoles. Ce budget est fixé en fin d'année scolaire pour l'année suivante.

Le sou précise que les parents n'ont aucune obligation de participer pour acheter aux ventes/événements organisés régulièrement. Chacun participe selon son envie et ses moyens.

Les enseignantes ont le sentiment que les parents participent de bon cœur à l'accompagnement des sorties.

**Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 – Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires**

*Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal sera adressé à la circonscription. Un exemplaire du procès-verbal sera adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.*

**Signatures :**

Président de séance  
Mme DUMONT Catherine

Secrétaire de séance  
Mme COTTIN Eugénie